



Defaut plan raccordements eaux usées

Par **JB34000**, le **23/09/2011** à **11:24**

Bonjour, nous faisons construire une maison en CCMI, sur les plans les raccordements en AEP et VRD sont situés au Sud, mais après maintenant 8 mois de construction et n'ayant pas pris cette prestation de raccordement par le constructeur, nous nous rendons compte que le raccordement Tout à l'égout doit passer au Nord et donc double terrassement...
Peut-on invoquer une responsabilité du Constructeur pour défaut de plan, même si ce n'est pas lui qui réalise les raccordements ?
Merci pour vos conseils.